

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1003/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons

n° 75-1003/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

26 mai 1975

Numéro JO

n° 12 du 25/06/1975

Date du numéro

25 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Mile Gauzy Jacqueline est autorisée à exploiter le commerce des boissons, licence 1 classe, en gérance libre au bar « Hé Cyntra », bâtiment Nour. rue d'Ethiopie à Djibouti.